

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

13 mars 2023 - 1 €

N° 22

Retraite

Jeudi probablement, la loi sur la réforme des retraites aura été adoptée au Parlement. C'est du moins ce que pensent les deux tiers des Français interrogés à ce sujet, alors qu'ils sont encore plus nombreux à ne pas trouver normal que l'âge légal du départ en retraite soit repoussé de 62 à 64 ans, même si bien peu s'estiment en mesure de réellement faire grève... Avec sa majorité très relative, on ne voit pas trop, en ce jour, comment le gouvernement, malgré son agitation fébrile pour séduire au dernier moment quelques parlementaires de l'opposition, pourrait éviter un recours aux fameux articles 49,3.

La démocratie n'aura pas gagné en prestige lors de cet épisode qui s'ajoute à d'autres tout aussi calamiteux. Le cirque des députés d'extrême gauche a beaucoup marqué les esprits. Les concessions coûteuses obtenues par des sénateurs et députés de droite, n'ont-elles pas vidé la réforme de son but annoncé qui était de faire quelques économies? Les syndicats s'estiment méprisés, mais ils ne représentent, de plus en plus, que quelques corps bien constitués avec statut protégé et faculté de nuisance (transports, énergie, évacuation des déchets...). De nouveaux Français seront dégoûtés de voter à l'avenir. On sait que c'est déjà le cas de 72 % des moins de 30 ans, qui n'ont pas voté à la dernière élection présidentielle, pourtant



la « reine des batailles ». Le Président, censé pouvoir tout, alors que le pouvoir politique n'agit jamais qu'à la marge des évolutions sociales, espère se refaire une légitimité populaire avec des projets « sociétaux » où tout le monde serait d'accord (avortement, euthanasie, institutions...) mais où on se garde bien de consulter les citoyens dans des formes acceptables (le coup du tirage au sort nous ramène à une démocratie de Loto).

Le gouvernement aurait-il dû reculer devant la rue et les sondages? Il a préféré tenir, sous d'autres pressions *a priori* beaucoup plus menaçantes, celles des instances européennes et financières internationales... De toute manière, la France a été certes perturbée, mais pas « bloquée » et, en ces temps extrêmement menaçants, c'est sans doute mieux comme ça.

Frédéric Aimard

Sommaire : Page 1 : Retraite. – P. 2 : Euthanasie. – Impuissance. P. 3 : Nous n'avons plus d'eau ! – Sècheresse. P. 4 : Le voile. P. 5 : Marocgate. – La révélation ukrainienne P. 6 : Lectures. P. 7 : Moteurs de recherche. – Pauvre Sissi. P. 8 : En France, le travail est beaucoup moins taxé que le capital.

■ **Rugby** : Les Bleus, tenant du titre dans le tournoi des 6 nations, ont battu le Quinze de la Rose – 53 à 10 – le 10 mars dans le stade de Twickenham. Ils rencontreront les Écossais le 18 mars en milieu de journée. Ces derniers ont été battus par les Irlandais le 12 mars – 7 à 22 – qui semblent bien partis pour remporter le Grand Chelem, n'ayant plus qu'à battre l'Angleterre le 18 mars en fin de journée.

■ **Retraites** : Les manifestations du mardi 7 mars ont rassemblé entre 1,28 million de personnes en France (dont 81 000 à Paris) selon le ministère de l'Intérieur et 3,5 millions selon la CGT (dont 700 000 à Paris). Celles du samedi 11 mars ont connu une fréquentation de 368 000 personnes selon l'Intérieur et de 1,3 million selon la CGT. D'autres manifestations sont organisées ce 15 mars.

La réforme a été votée par le Sénat le 11 mars par 195 voix contre 112, et 37 abstentions. Le texte est présenté à nouveau à l'Assemblée nationale et au Sénat le 16 mars, après les remaniements effectués par la commission mixte paritaire entre députés et sénateurs. Le gouvernement espère pouvoir éviter de recourir à l'article 49.3.

■ **Nucléaire** : Des fissures de corrosion ont été décelées sur un réseau de secours « non sensible » dans la centrale nucléaire de Penly (Seine-Maritime) actuellement à l'arrêt. 16 réacteurs pourraient avoir le même problème et au moins 200 soudures vont devoir être vérifiées.

■ **Sucre** : Pour faire face à la baisse de production de betteraves sucrières, le géant coopératif Tereos (Beghin-Say) a décidé de fermer la sucrerie d'Escaudœuvres (Nord), la distillerie de Morains et l'amidonnerie de Haussimont (Marne). Environ 150 employés sont concernés auxquels il va être proposé un reclassement au sein du 2e producteur mondial de sucre. Ceux de Morains (26 emplois) se sont mis en grève le 8 mars.

■ **Médias** : La chaîne de télévision européenne mul-

Euthanasie

La convention citoyenne sur la fin de la vie terminera ses travaux en avril. Cette méthode de consultation soulève plusieurs difficultés.

La première convention citoyenne avait porté sur le climat. Par cette formule, Emmanuel Macron voulait répondre à la demande de démocratie participative exprimée par les Gilets jaunes. Le résultat n'avait pas été à la hauteur des attentes, le gouvernement n'ayant guère tenu compte des débats.

Cet échec n'a pas empêché le lancement en décembre dernier d'une deuxième convention, cette fois sur la fin de vie, dont les travaux se termineront le mois prochain. Sans aborder le fond du débat, il faut s'interroger sur la manière dont sont organisées ces conventions.

En apparence, la convention citoyenne est tout à fait démocratique. Organisée dans le cadre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), cette convention réunit 185 citoyens tirés au sort qui travaillent sous l'égide d'un Comité de gouvernance composé de membres du CESE et d'experts. Ce Comité n'intervient pas dans les débats mais doit « arbitrer les aspects méthodologiques structurants », ce qui semble indiquer qu'il doit empêcher qu'on se place hors des cadres reconnus de la réflexion et de l'argumentation.

Ces dispositions semblent démocratiques, à ceci près que le système de la convention citoyenne a été installé hors de l'État de droit. Pas le moindre texte législatif ou réglementaire fixant l'organisation, les procédures et les missions de ces conventions, mais seulement une

lettre de mission signée du Premier ministre ! Le tirage au sort des 185 citoyens n'est pas moins problématique puisqu'il se fait à partir de listes d'abonnés au téléphone, dans le mépris de la protection des données personnelles, et non des listes d'électeurs – ce qui permet d'abaisser la majorité civique de 18 à 16 ans.

Enfin, l'animation des sessions de travail a été confiée à des « prestataires » appartenant au secteur privé, probablement des communicants, sans que l'on sache qui a choisi ces personnes et sur quels critères. Confier l'organisation des débats sur la fin de vie à des animateurs de groupes dans les entreprises, c'est signifier que la discussion sur la vente d'un produit est de même nature que la réflexion sur le suicide assisté. Les conclusions de la convention citoyenne s'en trouveront invalidées.

Claudine Uzerche

Impuissance

L'essoufflement des manifestations contre la réforme des retraites et la poursuite cahin-caha de son examen parlementaire ne doivent pas cacher que non seulement le texte proposé demeure très incomplet — en d'autres termes il en faudra un autre dans quelques années — mais que le pays s'enfoncé surtout dans un délitement de plus en plus généralisé. Tandis qu'on amuse la galerie avec des coups de com et qu'on annonce moult plans pour résoudre les problèmes, la situation ne s'améliore pas, notamment dans les domaines relevant, d'une manière ou d'une autre, de la compétence de l'État : sécurité, immigra-

tion, santé publique, éducation, désindustrialisation, déficit et endettement. Cela reste souvent camouflé, minimisé ou nié.

Un des paradoxes de l'impuissance de l'État réside dans son omniprésence, qui ne fait qu'augmenter. Aujourd'hui, il emploie directement un actif sur cinq, prélève 44,5 % de la richesse nationale en impositions de toute nature et contrôle informatiquement neuf citoyens sur dix pour motifs de sécurité, de santé ou de fiscalité. Il faut par ailleurs se rendre compte que le système politique amendé par l'instauration du quinquennat et la concomitance des élections présidentielle et législatives a accru les pouvoirs du chef de l'État au détriment de ceux du Parlement. On doit enfin relever la politisation des nominations aux plus hauts postes de la magistrature et de la justice administrative, comme on vient de le voir avec celle de Thierry Tuot comme président de la section de l'intérieur du Conseil d'État où il agira en faveur d'une immigration de plus en plus importante. Tout cela contribue à saper la neutralité de l'État et de sa justice. C'est comme si on ne voulait pas voir les orientations politiques des intéressés, à moins qu'on ne veuille carrément les satisfaire.

Un autre gros problème dans la pratique de l'État réside dans ses dépenses en consultants. L'Inspection générale des Finances, dans un rapport de 493 pages daté de janvier, vient de chiffrer à 2,5 milliards d'euros les achats en prestations intellectuelles au niveau des ministères, avec une hausse de 329 % par rapport à 2015. Rappelons qu'on se situe ainsi très loin des « 140 mil-

“Nous n’avons plus d’eau dans les P.-O., les touristes sont priés de filer directement en Espagne”

Il va falloir s’y habituer, la question de l’eau va devenir une priorité politique. Plus une seule journée sans une déclaration, si possible anxiogène, sur l’état des cours d’eau, des nappes souterraines, du niveau des océans et de ce qui nous attend sur le terrain d’une sécheresse d’ores et déjà annoncée. C’est le discours du verre à moitié vide, avec l’agriculteur en pôle position des boucs émissaires.

Vous l’aurez peut-être remarqué, certains élus et autres responsables politiques, équipés du petit tuto écolo, se chargent de le rappeler dès qu’une caméra est à l’approche, dès qu’un micro leur est proposé. Et surtout n’allez pas leur parler de “bassines” ou de réserves pouvant permettre d’irriguer, de sauver les cultures ou de lutter contre les risques naturels. Il faut interdire et détruire tout ça sans délai. Idem pour les débits réservés : moins d’eau pour les champs et les vergers, davantage pour

les petits poissons et la biodiversité.

Du sommet de l’État où Macron, comme il le fit avec l’énergie, prévoit un “Plan de sobriété” pour l’eau, à la plus petite commune de nos cantons, le fluide en question devient la cause politiquement correcte dont il faut absolument s’emparer. Avec, presque systématiquement, le citoyen prié de fermer le robinet et le paysan assigné au banc des accusés. L’équation est pourtant simple. Pas d’eau, pas de nourriture ; plus de nourriture, plus d’humanité ! Il faut quand même être équipé d’une clairvoyance assez limitée pour ne pas vouloir intégrer cette évidence et se tirer une balle dans le pied depuis ces bureaux climatisés où les idéaux l’emportent désormais sur la nécessité.

L’été prochain, dans les Pyrénées-Orientales, les arboriculteurs et les maraîchers, contraints par quelques décrets, pourraient être privés d’eau. Ils ne pourront pas récolter

et, pour certains, devront mettre la clé sous la porte. Les politiques et les associations environnementales étant plus compétentes pour interdire à nos paysans de produire que pour s’opposer fermement au rouleau compresseur des marchandises importées, bourrées de pesticides, produites dans des conditions sociales et environnementales de toute évidence beaucoup plus difficiles à contrôler que celles appliquées de ce côté-ci des Pyrénées.

Mais puisque nous en sommes à évoquer “l’inversion des vases communicants”, pourquoi, comme me le suggérait récemment un ami agriculteur, ne pas installer un grand panneau à l’entrée du département des Pyrénées-Orientales, à hauteur de Salses le Château, disant : “Nous n’avons plus d’eau dans les P.-O., les touristes sont priés de ne pas s’arrêter ici et de filer directement

en Espagne”. Ou bien leur imposer, comme c’est le cas avec l’agriculture locale et la hausse des débits réservés à la biodiversité, une diminution drastique de leurs consommations : “Tirez la chasse une fois par semaine, une seule douche autorisée à la quin-

zaine.” Évidemment, l’injonction aurait de

quoi faire hausser quelques omoplates et grincer quelques dentiers. Avec, prenons les devants, des arguments du genre : “Il ne faut pas opposer les secteurs d’activité”. Ah bon ! Parce que, à bien y regarder, si l’eau venait à manquer, entre le loisir des uns et le rôle nourricier des autres, de quel côté

la balance devrait-elle pencher ? À moins que cette question soit devenue trop politiquement incorrecte pour être clairement posée ■



par Jean-Paul Pelras *

* Figure catalane de la résistance paysanne, Jean-Paul Pelras est rédacteur-en-chef de *L’Agri*, le journal des gens d’ici, édité à Toulouges (Pyrénées orientales).

lions d’euros » de dépenses annuelles annoncés un an plus tôt par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Déjà, dans ses conclusions, le Sénat avait dénoncé une addition « faramineuse » dépassant le « milliard d’euros »...

À titre d’exemple, le ministère de la Justice se trouve critiqué pour son recours à des cabinets de conseil

comme Boston Consulting Group (BCG) ou encore EY (ex-Ernst & Young) pour des missions qui auraient pu être menées en interne, et tout cela pour plusieurs millions d’euros. On ne peut que se demander pourquoi ces administrations, qui disposent des ressources humaines et logistiques nécessaires pour mener elles-mêmes ces études, confient leurs analyses à des struc-

tures privées : facilité, copinage, connivence... En tout cas, une nouvelle preuve d’impuissance.

Jean-Gabriel Delacour

Sècheresse

Les pluies de ces derniers jours ont rassuré les agriculteurs français après des semaines d’inquiétude liées

à une sécheresse persistante assez inhabituelle en hiver. Après un mois de février historiquement sec, qui a par exemple vu 32 jours d’absence de précipitations en Bretagne, le retour de la pluie a rassuré nombre de cultivateurs qui se voyaient dans l’obligation d’irriguer les cultures maraîchères pour pouvoir espérer une récolte au printemps.

Pour autant tout risque de

(Suite de la page 3)

tilingue Euronews, dont le siège social avait été installé à Lyon par la volonté de François Mitterrand et le maire de l'époque Michel Noir, a accumulé 150 millions de dettes et son avenir est compromis.

■ **Drogue** : Plus de deux tonnes et demie de cocaïne, d'une valeur estimée entre 60 et 150 millions d'euros, ont été ramassées sur les plages du Nord-Cotentin par la gendarmerie entre le 26 février et le 4 mars.

■ **Grèves** : La grève des éboueurs à Paris laisse sur les trottoirs près de 6000 tonnes de poubelles et déchets divers.

■ **Santé** : Des patients victimes des effets secondaires des fluoroquinolones, dénoncent un nouveau scandale sanitaire. Cet antibiotique très puissant aurait été délivré largement dans des situations non indiquées.

■ **Maisons de retraite** : Le groupe Orpéa a annoncé, le 13 mars, avoir obtenu l'accord de 51 % de ses créanciers non protégés pour un plan d'effacement très large de ses dettes permettant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée. Le groupe, récemment passé sous contrôle de la Caisse des dépôts et consignation et de la Macif, va vendre d'ici 2025 pour 1,25 milliard d'actifs immobiliers.

■ **Chanson** : Marcel Amont est mort le 8 mars à 93 ans.

■ **Littérature** : L'écrivain corrézien Michel Peyramaure est mort le 11 mars, à l'âge de 101 ans. Il avait écrit plus de 100 livres, essentiellement des romans historiques.

sévère sécheresse n'est pas écarté l'été prochain, loin de là. Les réserves d'eau demeurent très basses dans de nombreuses portions du territoire et les pouvoirs publics tentent tant bien que mal d'anticiper les dégâts prévisibles pour l'agriculture et les risques d'incendie des massifs forestiers. D'autres stratégies moins habituelles sont parfois entreprises : ainsi à Perpignan, une procession religieuse catholique est annoncée pour le 18 mars à la cathédrale pour obtenir du Ciel qu'il daigne entendre les inquiétudes des paysans locaux.

Concernant les manifestations des écologistes radicaux contre les bassines agricoles du Poitou, la préfecture des Deux-Sèvres a décidé d'interdire les rassemblements prévus du 24 au 26 mars dans les secteurs de Sainte-Soline et de Mauzé-sur-le-Mignon, aux environs de Melle. Ces manifestations étaient déclarées par les collectifs Bassines non merci, Les Soulèvements de la Terre et le syndicat agricole de gauche Confédération paysanne. Ils entendent passer outre alors que cette interdiction est largement motivée par les débordements des dernières mobilisations auxquelles s'étaient joints des parlementaires de la NUPES.

Jérôme Besnard

Le voile, symbole du féminisme français ?

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars 2023, de nombreuses institutions publiques françaises ont exposé le voile islamique dans leurs campagnes de communication. Paris, Nice, Marseille, Roubaix, Saumur, Nancy, Valence et même... Lourdes. Plusieurs dizaines de collectivités ont elles aussi activement préparé ladite journée avec la même volonté de mettre ce thème à l'honneur. Sur les affiches colorées, répertoriées par le site Internet Fdesouche.com, toutes font figurer, parmi de nombreux profils féminins, des femmes voilées.

Lydia Guirous, féministe engagée d'origine algérienne, dénonçait déjà en 2017 dans son livre *Ça n'a rien à voir avec l'islam ?* Face à l'islamisme réveillons-nous, réveillez-vous ! le fait que « *l'islam politique a fait du voile et de ses dérivés vestimentaires des outils de propagande dont les cinq piliers pourraient se résumer ainsi : Toujours plus visible, ton voile sera. Dans les lieux publics, fièrement tu l'arboreras. Face à l'autorité tu refuseras de l'ôter, car tu ne respecteras*

que les lois d'Allah. L'incident, tu médiatiseras. La République, tu attaqueras ».

Six ans plus tard, la tendance s'est accentuée. Le *hijab* et sa version waterproof, le *burkini*, sont devenus les véritables fers de lance des féministes, là où d'autres femmes, dans le monde, perdent la vie pour être libres de l'ôter.

Morgane Afif

LES EXPLORATEURS DE L'EXTRÊME.

Journée de conférence le 21 avril 2023 au château de Trélon, à la frontière franco-belge.

Un dépliant de présentation est joint à ce journal.

La liste des partenaires indique que ce colloque offre une occasion d'élargir notre champ de relation dans des secteurs en phase avec une de nos préoccupations majeures : l'espace maritime français.

Merci d'y faire des invitations, de diffuser ce programme autour de vous. Jacques Legendre, ancien ministre, président de la communauté d'agglomération de Cambrai sera présent.

Renseignements complémentaires patrice.paul.vermeulen@gmail.com

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip
Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 - marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros
à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Marocgate

Radio-France et le quotidien belge *Le Soir* ont enquêté sur les réseaux marocains d'influence qui ont été mis à jour en décembre dernier dans la suite du Qatar-gate qui avait été dénoncé à l'été. Les intérêts marocains en Europe sont en effet infiniment plus importants que ceux du Qatar. Les mêmes eurodéputés qui avaient été impliqués dans les affaires de corruption liées à l'émirat se retrouvent compromis par des voyages et des cadeaux payés par Rabat.

L'enquête révèle qu'à la différence du Qatar, le Maroc dispose à Bruxelles, à Strasbourg et pourquoi pas ? à Paris, d'une multiplicité de canaux d'influence qui dépassent de loin le cadre des classiques agences de lobbying : un service de renseignements d'une redoutable efficacité, une diplomatie « brillante », mais encore des communautés issues de l'immigration nombreuses et organisées, des associations franco-marocaines ou belgo-marocaines décentralisées.

Le but n'est pas de faire l'amalgame. Les dérives justiciables qui ont été relevées sont la rançon du succès. Le Maroc joue très bien son jeu. Il faut rappeler que le Maroc est l'État le plus étroitement associé à l'Union européenne en ayant même un temps envisagé pouvoir être candidat à une adhésion formelle. Le trouble ne vient pas de sa position mais de l'affaire du Sahara occidental. L'Union et la plupart des États membres ne reconnaissent pas l'annexion en 1975 de l'ancienne colonie espagnole. Ils défendent le droit des Sahraouis à l'au-

todétermination. Sur cette base, validée en droit international, la Cour de Justice européenne censure régulièrement les accords commerciaux conclus entre la Commission et le Maroc, notamment les accords de pêche, au motif qu'ils incluent les produits localisés au Sahara occidental et dans son espace maritime. La Commission persiste à les renouveler. Le Maroc a beau jeu de tirer parti de dysfonctionnements évidents des institutions européennes. Il n'était pas besoin de corrompre aussi explicitement quelques eurodéputés et peut-être au-delà. On a l'impression que l'on livre aux médias et aux juges des « lampistes » qui ne seraient que la face émergée d'un phénomène extensif. On n'est certes jamais à l'abri des excès de zèle sur une question aussi passionnelle au Maroc que celle du Sahara qui continue de maintenir une tension constante, avivée au gré des hauts et bas des relations avec l'Algérie. Mais les enjeux de nature géopolitique dépassent de loin le champ de quelques « affaires ». Il faudra faire attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Et revenir entre Rabat, Bruxelles, Strasbourg et Paris à des relations au-dessus de tout soupçon mais encore sur un projet partagé d'avenir commun.

Dominique Decherf

La révélation ukrainienne

Pour comprendre un peu mieux ce qui se déroule en Ukraine, voici six ouvrages offrant des éclair-

rages sur son passé et son présent. Qu'il s'agisse de ce pays en particulier ou de la Russie toujours si proche, ils apportent des éléments permettant de mieux saisir certains traits constitutifs du conflit actuel et plus spécialement de ce qu'il faut bien appeler la révélation ukrainienne.

Traduite immédiatement après sa parution au Royaume-Uni — phénomène assez rare pour les ouvrages historiques publiés en France —, voici une étude fondamentale sur la prise du pouvoir par les bolcheviks, *Russie. Révolution et guerre civile 1917-1921* (Paris, Calmann-Lévy, 2022, 640 pages). L'historien militaire Antony Beevor décrit, presque au jour le jour, l'extraordinaire chaos qui opposa les partisans du tsar, les affidés de Lénine, les diverses variétés de communistes, de socialistes, de libéraux et de nationalistes non-russes, certains à gauche d'autres à droite, sans oublier les puissances étrangères, particulièrement les Allemands, les Britanniques et les Français. Dans ce maels-tröm, l'Ukraine tenta une première fois de vivre, avec l'aide de la Pologne, laquelle s'en tira finalement mieux.

Deux livres traitent plus particulièrement de la Russie d'aujourd'hui à travers son président. Le premier, réalisé sous la direction de Galia Ackerman et Stéphane Courtois, constitue *Le livre noir de Vladimir Poutine* (Paris, Robert Laffont / Perrin, 2022, 464 pages). Il s'agit donc d'une approche multidirectionnelle avec, par exemple, son « obsession ukrainienne » ou « le fiasco de ses services secrets en Ukraine ». Le deuxième, dû à Cathe-

■ **Moyen Orient** : Téhéran et Riyad ont annoncé le 11 mars, depuis Pékin, que leurs relations diplomatiques, rompues en 2016, allaient reprendre d'ici deux mois.

■ **Arabie saoudite** : La société pétrolière saoudienne Aramco a réalisé un bénéfice net record de 161,1 milliards de dollars en 2022, grâce à l'envolée des cours provoquée par la guerre en Ukraine.

■ **États-Unis** : La banque californienne Silvergate Bank (12 milliards de dollars de dépôts fin 2022) a déposé son bilan le 8 mars. La Silicon Valley Bank (SVB), 16^e banque américaine, 209 milliards d'actifs, a fait faillite le 10 mars, faute de liquidités pour faire face aux demandes de ses clients (essentiellement des gros acteurs de la technologie). C'est la plus grosse faillite bancaire du pays depuis 2008. La banque HSBC a immédiatement repris, pour 1 euro symbolique, les 17 agences de la SVB (en Californie et au Massachusetts). Une autre institution financière, Signature Bank, 21^e banque américaine, 89 milliards de dollars d'actifs, a été fermée par les autorités le 13 mars. La Réserve fédérale (Fed), l'Agence de garantie des dépôts (FDIC) et le Trésor américain garantissent aux clients qu'ils pourront récupérer leur argent. Mais les actionnaires ne seront pas indemnisés et les dirigeants devront rendre des comptes devant la justice. D'autres grandes banques américaines ont perdu dans la foulée entre 4 et 6 % de leur valeur boursière. Même le cours des banques française a reculé.

■ **Géorgie** : Des dizaines de milliers de manifestants contre une loi interdisant aux médias de recourir à une aide étrangère ont été violemment dispersés à Tbilisi le 8 mars, mais le gouvernement a annoncé le lendemain qu'il retirait ce projet.

■ **Ukraine** : La Russie a tiré 81 missiles, dont 6 missiles hypersoniques, sur Kiev et diverses régions ukrainiennes le 8 mars. 34 seulement auraient été interceptés par la défense antiaérienne. La centrale nu-

Lectures

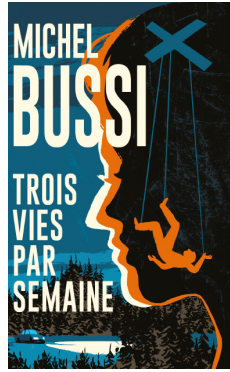
cléaire de Zaporijjia a subi de nouveaux dégâts. Faute d'électricité, Kharkiv était sans chauffage ni eau.

■ **Italie** : Le gouvernement a tenu un conseil des ministres le 9 mars à Cutro, lieu d'un naufrage de migrants le 26 février dernier où plus de 77 personnes avaient trouvé la mort par manque de secours assez rapides. Environ 1 500 migrants, à bord d'embarcations surchargées, ont été secourus par des garde-côtes italiens le 10 mars et amenés dans le port calabrais de Crotona et dans le port sicilien d'Augusta. Le 11 mars Rome coordonnait le sauvetage d'un bateau avec 47 migrants au large de la Lybie, mais 30 d'entre eux se noyaient dans le retournement d'une chaloupe.

■ **Chine** : Le président Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans le 10 mars par un vote unanime du Parlement communiste. Le nouveau Premier ministre a été choisi le 11 mars. Il s'appelle Li Qiang, 63 ans.

■ **Espagne** : La Commission européenne avait exigé du gouvernement de gauche un renforcement du financement du régime de retraite pour débloquer la quatrième tranche du fonds européen de relance post-pandémie de Covid-19. Un accord a été trouvé le 10 mars entre le Parti socialiste et Podemos pour augmenter les cotisations patronales sur les plus hauts salaires. L'âge légal du départ en retraite a été repoussé à 65 ans dès 2011 et passera à 67 ans avant 2027, sur la base de 25 ans de cotisations minimum ou bien 29 ans en excluant les deux plus mauvaises années (au choix du futur retraité).

■ **Suisse** : Le président de la Confédération helvétique, le socialiste Alain Berset, a déclaré à nouveau, le 11 mars, que le Conseil fédéral s'oppose au transfert d'armes suisses à l'Ukraine, au nom de la neutralité suisse et pour garder son statut international à Genève.



THRILLER

La marionnettiste

A priori, c'est un suicide. L'homme s'est jeté d'un belvédère. Sauf que, dans sa voiture, la gendarmerie de Charleville-Mézières trouve trois permis de conduire : photos identiques, dates de naissance identiques mais dans trois villes différentes. La capitaine Katel Marelle n'est pas au bout de ses surprises : trois noms de famille qui mènent à trois adresses, trois compagnes, trois métiers. Bref, trois vies parallèles qui toutes se rejoignent en Tchécoslovaquie, dans l'antre d'une marionnettiste poursuivie par des tueurs au visage brûlé. Trois intrigues qui finissent par n'en faire qu'une, une histoire tordue à souhait que Michel Bussi conduit de main de maître pour le plus grand plaisir du lecteur.

« Trois vies par semaine », Michel Bussi, Les Presses de la Cité, 456 p., 22,90 €.

ROMAN

La fillette et la journaliste

Très populaire en Espagne, Javier Castillo est à présent un auteur mon-

dialement connu grâce à l'adaptation de son roman en série télévisée. Son père la tenait très fort et pourtant, Keira, trois ans, lui a échappé. Un moment d'inattention et la fillette a disparu pendant la parade de Thanksgiving, en plein New York, comme si les lutins et les elfes qui défilaient, l'avaient recouverte d'un voile magique. La réalité est plus douloureuse : Keira a été enlevée. Cinq ans plus tard, une cassette vidéo la montre jouant, seule et vivante. Miren, étudiante en journalisme à l'université de Columbia, se lance corps et âme dans une enquête, au risque de renouer avec ses propres démons. Des indices l'entraînent sur une nouvelle piste.

« La petite fille sous la neige », Javier Castillo, Albin Michel, 382 p., 21,90 €.

HISTOIRE

Les écologistes du III^e Reich

On attribue au biologiste allemand Ernst Haeckel (1834-1919) la naissance de l'écologie et les premiers adeptes de la discipline furent les nationaux-socialistes. La majorité des responsables d'organisation de protection de l'environne-

ment était membre du parti nazi. L'agriculture biodynamique a été pratiquée jusque dans les jardins de Dachau et d'Auschwitz. L'historien Philippe Simonnot retrace la généalogie de l'idéologie brun-vert qui repose, pour l'essentiel, sur la vénération de la nature sauvage et l'exaltation toute païenne de sa puissance.

« Le brun et le vert », Philippe Simonnot, les éditions du Cerf, 230 p., 19 €.

REVUE

Éléphants

Les éléphants figurent parmi les animaux les plus intelligents de la planète. Aujourd'hui cette espèce est en danger, victime du braconnage pour l'ivoire, de la destruction de son habitat et du réchauffement climatique. La revue Terre sauvage fait l'éloge de ce mastodonte et des hommes qui se dévouent pour sa survie. Avec un portfolio de Laurent Baheux. Autres thèmes abordés : le portrait de Fanny Agostini, un pèlerin à Barcelone, la Norvège côté mer, l'hiver en pays d'Iroise...

« Éléphants, monuments naturels », Terre sauvage, mars 2023, 6,90 €. En kiosque.

Catherine PAUCHET

rine Belton, présente *Les hommes de Poutine. Comment le KGB s'est emparé de la Russie avant de s'attaquer à l'Ouest* (Paris, Talent, 2022, 592 pages). C'est une description implacable à la fois de l'ascension d'un homme et du système tentaculaire enserrant le pays tout en débordant à l'étranger.

Constantin Sigov et Laure Mandeville, sous forme d'un entretien entre le philosophe à Kyiv et le grand reporter du *Figaro*, exposent le changement fondamental qui se produit dans *Quand l'Ukraine se lève. La naissance d'une nouvelle Europe* (Paris, Talent, 2022, 272 pages). Inspirés aussi bien par Tocqueville que par Hanna Arendt, leurs échanges insistent tant sur la nécessité de « rétablir le lien entre nazisme et communisme » que sur le désir de « construire un nouveau paradigme européen, sans amnésie ».

Il apparaît également important de suivre *Le combat de nos vies. Mes années avec Zelenski. La bataille de l'Ukraine pour la démocratie* (Paris, Talent, 2023, 336 pages) : Iuliia Mendel, ancienne attachée de presse du président, retrace l'évolution qui a mené à l'affirmation d'une nation dont on ne savait trop si elle existait vraiment. Enfin, spécialiste religieux de ces terres, Didier Rance brosse le portrait des *Catholiques d'Ukraine. Un pays, une Église, un message* (Paris/Perpignan, Artège, 2022, 300 pages) ; ce travail présente l'immense mérite de réintroduire l'importance de la foi et des diverses Églises dans l'actualité ukrainienne.

Jean Étèvenaux

Moteurs de recherche

Il existe une bonne dizaine de moteurs de recherche importants sur le web (Internet) dans le monde. Mais celui qui dispose de la plus forte part de marché est bien Google avec plus de 90 %. Mais avec l'arrivée de chatGPT (intelligence artificielle) celui de Microsoft (Bing) connaît une belle envolée.

Aujourd'hui, lorsque l'on se pose une question sur le nombre d'habitants, la composition d'un plat, une nouvelle loi, le premier réflexe est Google. Chaque jour la firme américaine gère plus de 3,7 milliards de requêtes.

Microsoft, propriétaire de Bing, qui a ajouté Prometheus, dérivé de ChatGPT, annonce désormais plus de 100 millions d'utilisateurs. Cette intelligence artificielle est devenue la nouveauté qui va révolutionner le monde de la communication. Plus Microsoft a introduit Prometheus sur mobile qui a permis de multiplier par six le nombre d'utilisateurs avec les smartphones. Il n'empêche que la firme reste bien loin derrière Google avec seulement 3 % de part de marché.

Est-il utile de rappeler que ChatGPT est spécialisée dans le domaine de l'intelligence artificielle ce qui lui permet de générer du texte, dans plusieurs langues, capable de répondre à vos questions, à reconnaître ses erreurs. On peut ainsi rédiger un long texte, faire une synthèse d'un document, suggérer un plan détaillé pour un cours, rédiger un email, résoudre un calcul complexe. Bref une véritable machine de guerre qui affole l'Université, les

grandes écoles, le monde de l'édition et des médias. À telle enseigne que ChatGPT est déjà interdit dans certains cénacles.

Tous les leaders du monde de la tech se précipitent vers ce chatbot qui semble avoir un avenir plus important que la métaverse, cher à Facebook.

Philippe Buron Pilâtre

Pauvre Sissi !

L'impératrice Élisabeth d'Autriche (1837-1898), surnommée Sissi, demeure une grande figure romantique. D'abord parce qu'elle vient de la lignée royale bavaoise des Wittelsbach, ensuite parce qu'elle épousa l'empereur François-Joseph I^{er} (1848-1916), enfin parce que son assassinat à Genève l'ancra définitivement dans le tragique.

Son souvenir reste très présent en Autriche et en Hongrie, pays pour lequel elle nourrissait une affection particulière, toujours visible dans son château baroque de Gödöllő. L'image qu'en donna Romy Schneider — une Viennoise ! — à travers ses trois films, *Sissi* (1955), *Sissi impératrice* (1956) et *Sissi face à son destin* (1957), contribua à sa renommée ; tout récemment, la série *L'impératrice* sur Netflix a ravivé le mythe.

Personnalité aussi tourmentée que multiple, dotée d'un véritable instinct politique, indépendante et adulée, elle reste difficilement réductible à une seule image. Pourtant, au palais impérial de la Hofburg à Vienne, les responsables du musée qui porte son nom ont entrepris une modernisation assez curieuse, quoique tout à fait dans l'air du temps.

Voilà pourquoi, le 1^{er} mars, une nouvelle représentation de l'impératrice y a été dévoilée. Celle-ci se trouve en fait constituée d'un portrait format poème — en anglais ! —, cachant le célèbre tableau de Winterhalter réalisé en 1865 « pour remettre en question la façon dont nous représentons ce personnage féminin historique ».

Voilà comment l'impératrice est récupérée par les modes du moment. Norbert Kettner, directeur de l'Office de tourisme de Vienne, a ainsi déclaré : « À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, et du mois de la femme, nous corrigeons symboliquement une image dépassée et injuste. L'impératrice Élisabeth n'est qu'une femme parmi tant d'autres dont la mémoire collective s'est surtout souvenue pendant des siècles de son apparence. »

Préc



En France, le travail est beaucoup moins taxé que le capital

par Jean-Philippe Delsol

président de l'Institut d'Études économiques et fiscales (Iref)

Le rapport d'Oxfam pour 2023 recommande, comme d'habitude, de taxer beaucoup plus le patrimoine des plus riches. « *Les revenus du travail et du capital des 1 % les plus riches, est-il écrit, devraient être imposés à un taux marginal bien plus élevé, d'au moins 60 % par exemple* ». En réalité, le travail est beaucoup moins taxé que le capital et la taxation du capital peut atteindre 77 %.

Le journal *Le Monde* (édition du 25 février) en profite pour relayer la petite musique de la gauche française qui, par exemple par la voix de Jean Pisani-Ferry, s'inquiète des besoins des services publics et s'interroge : « *La question des prélèvements se pose inévitablement en France, même s'ils sont déjà élevés* ». Il suffirait donc de taxer les riches, et notamment leur capital. Car la journaliste du *Monde*, Elsa Conesa, redit comme une évidence qu'en France « *le travail reste plus taxé que le capital* ». Mais c'est faux.

Il s'agit pour le quotidien du soir de s'en prendre à la réforme fiscale de M. Macron qui au début de son premier mandat a institué un impôt forfaitaire de 30 % sur les revenus mobiliers et limité l'impôt sur la fortune à l'immobilier. Et pourtant, malgré ces réformes favorables à l'économie, même si insuffisantes, le capital reste globalement plus taxé en France que le travail.

La journaliste estime que « *un contribuable gagnant un million d'euros de salaire sera taxé globalement à plus de 54 % – la tranche marginale de l'impôt sur le revenu s'élevant à 45 %, auxquels s'ajoutent 9,2 % de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) –, tandis qu'un actionnaire percevant un million d'euros de dividendes le sera à 30 % (12,8 % d'impôt et 17,2 % de CSG-CRDS, formant les 30 % de la « flat tax »).* » Elle commet plusieurs erreurs.

- Le taux applicable aux revenus du travail est progressif. Un ménage gagnant 1 M€, avec deux enfants à charge, paiera, après déduction de 10 % de frais dans la limite de 13 522 €, un montant d'impôts de 396 942 €, soit 39,7 % et non 45 %. Il faut y ajouter 9,2 % de CSG/RDS, soit 48,9 % d'impôt, puis la contribution sur les hauts revenus de 3 % entre 500 000 € et 1 000 000 € (4 % au-delà), soit 15 000 € d'impôt en sus ou 1,5 % portant l'imposition globale à 50,4 %.

- Le taux applicable aux revenus mobiliers peut en effet être forfaitairement de 30 %. Mais lorsqu'un actionnaire reçoit un million de dividendes, la société qui lui verse ces dividendes a déjà payé 25 % d'impôt sur le bénéfice avant impôt. C'est le solde de 75 % qui est distribuable et taxé à 30 %, soit au total un impôt de $25 + (75 \times 0,3) = 47,5$ % à majorer de la contribution sur les hauts revenus, soit 49 %.

Mais il faut y ajouter les impôts qui pèsent sur le capital, notamment l'impôt sur les successions qui frappe le capital environ tous les 30 ans à un taux progressif jusqu'à 45 % en ligne directe. En prenant en compte une imposition moyenne de 30 % tous les 30 ans, cela représente 1 % par an du capital. Si le revenu annuel (dividendes et plus-values) représente en moyenne 5 % du capital, une imposition au taux de 1 % du capital correspond à une imposition annuelle de 20 % du revenu. Au total, les dividendes supportent donc une imposition annuelle de l'ordre en moyenne de 69 %, ce qui est déjà considérable.

- Mais si on prend un million de revenus immobiliers, le taux d'imposition annuelle grimpe à 77,5 %, ce qui est simplement confiscatoire. En effet, les revenus immobiliers ne bénéficient quasiment pas d'abattements pour frais et supportent une CSG/RDS et taxes annexes de 17,2 %. Ils sont assujettis aux droits de succession comme les actifs mobiliers (cf. ci-dessus). Et en sus ils payent des taxes foncières et des droits d'enregistrement à chaque transaction qui s'ajoutent aux 77,5 % ci-dessus !

L'imposition du capital est telle qu'elle décourage certains investissements. Le caractère très excessif de la fiscalité immobilière est l'une des causes, majeure, de la rareté et du coût des logements en France. Au contraire, la réduction des impôts sur les revenus et le capital mobilier en 2017 a créé un climat plus favorable : les investissements étrangers en France ont progressé, le chômage se réduit, même si c'est encore insuffisant. Bruno Le Maire a raison d'observer qu'en baissant le taux d'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, les recettes fiscales ont augmenté.

La France doit donc faire encore des efforts pour réduire ses taux d'imposition sur le capital. Curieusement les trois quarts des Français trouvent que les impôts sont trop élevés (Harris Interactive, février 2022), mais ils sont favorables à une taxation exceptionnelle sur les plus riches, c'est-à-dire sur les autres. Pourtant, contrairement au discours populiste, il n'est pas anormal que le capital supporte moins de fiscalité que le travail parce que le patrimoine de la plupart des ménages provient en grande partie de leur épargne sur la rémunération de leur travail qui a déjà payé l'impôt sur le revenu. Ils subissent donc une double peine que la baisse des impôts sur le capital doit atténuer.

La fiscalité est toujours un frein à l'investissement en même temps qu'une atteinte à la propriété, c'est-à-dire aussi à nos libertés. Pour le moins, elle doit être la plus neutre et la plus raisonnable possible pour respecter les personnes et laisser l'offre et la demande s'équilibrer en fonction des besoins plutôt que d'être soumises à l'arbitraire fiscal. ■